1618

43 Carl in 12.

L'HISTOIRE DE L'INCENDIE ET EMBRAZEMENT DV PALAIS DE PARIS,

Traduit du Latin de Monsieur Boutray Aduocat au grand Conseil.



A PARIS,
Chez Abraham Saugrain, ruë S. Iacques au dessus de S. Benoist, aux trois Saucieres.
M.DC.XVIII.



L'EMBRAZEMENT de la grande Sale du Palais de Paris.

Tiré du Troisiesme Tome des Annales de Monsieur Boutraye. non encor' imprimé.

J'Ay bien voulu en ce lieu inserer l'incendie effroyable, & deplorable de la grande Sale du Parlement, & des bastimens contigus, lequel ie pretens deduire ainsi que le cas est aduenu, & comme ie l'ay veu. Le ~~vingt cinquiesme~~ septiesme de Mars apres minuict, trois heures auant qu'on recognut c'est accident. Le feu, ainsi qu'il est vray semblable, s'estât pris de longue main à la Sale, commençant à paroistre, & à s'evaporer, fut apperceu par vn soldat de ceux qui ordinairement sont destinez pour la garde de l'enclos de ce Palais Royal. Ce garde à peine eut-il crié au feu (desja alimenté par les bancs ; par les Aix, & par

les Boutiques des Merciers qui n'estoient que de bois&acreu de forces matieres seches qui luy renforçoient la vigueur) que voila qu'il s'eslance de toutes parts par dehors; dōt les voisins s'apperceuans, s'elleuent en sursaut, & y accourent fort promptement : cō-me firent aussi Deffunctis Preuost de la Cour & le Preuost de l'Isle, tous deux accompagnez de leurs Archers,le feu ainsi pris la cloche qui à de coustume en tels accidents de sonner du haut de la Tour où elle est posée destinée pour sonner les heures, ne dit mot, attendu que la flamme l'auoit tellement enuironnée, qu'il n'estoit possible de l'aborder sans danger,Et le feu repart iusques au faiste de la Tour, fondit le plomb qui la couuroit, mais sans auoir endommagé la machine qui comprend l'horloge, soit que le feu ne trouuast matiere dequoy agir, ou à cause que le secours d'eau qu'on y diligenta l'esteignit soudain. Mais d'ailleurs la flamme se renforçant,fut à cause de la grande quantité de bois sec,ou du vent qui tiroit qui la portoit, elle brusla tout à fait cette grāde &spacieuse Sale admirable certes en sa structure de si grande masse de pierre, de ses hauts & plantureux lambris. Elle embrasa par mesme moyen, à sçauoir à la main droicte les Chambres du Thresor & la premiere des Enquestes ; à la gauche celle des Requestes de l'Hostel. Ce grand feu ainsi allumé couroit asprement contre la Chambre dorée, la plus grande & la plus belle de tout le Palais,& auoit des-

jà tout à fait bruslé la couuerture du Parquet des Huissiers ; hauy & rauy la porte , estoit presque entré en ce Sacré sanctuaire de iustice : Mais par le renfort & redoublemẽt d'vne grande quantité d'eau , Dieu de son œil de pitié , ne voulut permettre que n'y le feu, ny pas mesme la fumee gastassent ou offençassent en aucune façon ce Sacraire , où les Oracles de la iustice se rendent si sainctemẽt & si dignement , ains les flãmes se retirans & esquiuãs ailleurs, se ietterẽt ez lieux de moindre dõmage: pour la force & fureur desquelles esteindre , attendu que les seaux , ny les cruches , ny les chauderons qu'on apportoit pleins d'eau de la Seyne voisine , ne suffisoient pour esteindre vn si gros amas de feu, on s'aduisa fort à propos de faire vn canal au milieu de la ruë, bordé des deux costez de fiẽ bien espays, qni conduisoit l'eau iusques dãs la basse Cour du Palais , qui tout aussi tost fit presque vn lac d'eau , duquel on amortissoit le feu , comme si c eust esté quelque grosse pluye Nonobstant , le feu ne laissoit de monter & rauager plus fort , à la façon des forges de fer , lesquelles quand on arrose tant soit peu , plus les charbons s'allument. En fin ceste grande fureur de feu reprimée par telle force & quantité d'eau sur les huict heures du matin petit à petit s'euanouyt , & se reduisit à la cendre. De maniere que les demeurans & restes des soliues & cheurons bruslez , des plastras des esclats des bancs , des tas & morceaux des loges des toillieres, des libraires, encores toutes

flambantes & fumantes, paillemellées & eparces, bref tout ce qui se trouua dans les bontiques des Merciers qui estoient és enuirons des pilliers fut entierement embrasé, bruslé & consommé. Qui plus est ces grands pilliers qui estoient bastis de pierre si tres-dures furent tellement rongez de l'aspreté de ce feu qu'ils sont demeurez brisez en menus morceaux en façõd'escailles & ne plus ne moins que de la chaux moüillee. Cette longue & espesse Table de Marbre noir fort luysant auecque les pieds demesme, sur laquelle quelquesfois les Roys, les Empereurs, & autres grands Princes souloient festiner aux nopces de nos Roys, & autres triomphes & magnificences à esté totalemẽt brisee en pieces, & dont on s'estonnera, est qu'elle à esté presque reduite en cendres, & que ie ne pouuois croire quand on me le disoit, si moy-mesme, ie ne l'eusse veu & touché, mais auec regret. Auant la Diane, és villages d'alentour paroissoit vne lueur comme si c'eust esté le plein iour, qui faisoit dire aux villageois qui portent ordinairement leurs denrées à vendre à la ville, que le Soleil s'estoit leué deux heures plustost que de coustume : mais sortis qu'ils furent de leurs cases, ils aperceurent aussi tost vn grand embrasement, croyans que ce fut toute la ville & non le Palais seul qui bruslat. Que s'il fut arriué en plein minuict, il eut fait vn bien plus grand degat; car on n'y eut peu remedier si promptement n'y si à propos comme

on fit, eſtant ſuruenu enuiron deux heures a-uant l'Aube du iour, qui eſt le temps que les manouuriers ſont deſia à leurs boutiques & partant plus prompts au ſecours, & par conſequent fut plus aiſé à y donner l'ordre que vous auez entendu cy deſſus. l'Egliſe Royalle, que nous appellons (à cauſe de la vraye Croix de N. Seigneur, & autres reliques qui y ſont) la ſainᴄte Chappelle, ouurage certes de ſtruᴄture admirable, & tout ce qui eſt baſti de contre, comme au deſſous les boutiques des merciers, à double rang, & au deſſus la Cour des Aydes: comme auſſi la Gallerie des priſonniers, & celle partie qui regarde la Chancellerie, la gallerie des peintures par ou l'on va à l'Ediᴄt, & à la chambre ſainᴄt Louys, & generallement tous les baſtimens contigus & attenans, & les autres des enuirons (non ſans l'aſſiſtance de ce grād DIEV, DIEV tutelaire de ce grand Palais) tous ces lieux dis-je n'ont eſté aucunement attains n'y endommagez, encor que les groſſes flammes, les poutres & cheurons à demy bruſlez volaſſent au deſſus, & tout à l'entour, & que ſans ceſſe les charbons ardēts y tumbaſſent fort eſpais. De la ſortit vne grā-de frayeur au Geollier & Guichettiers qui ont la garde ordinaire des priſonniers, à cauſe que les flamēches de feu plouuoient à toute outrance dans la Conciergerie, que l'incendie ſembloit les preſſer, d'ont ſoudain aucuns deſdits priſonniers conſpirerent de leur ſauuer; s'eſtans aſſemblez & arrachee

les clefs des Guichettiers, ſous pretexte d'euiter le feu qui les menaſſoit, alleguans que la priſon eſtoit deſtinee pour les garder, & non pour les bruſler, quelques-vns aprehendans le feu s'euaderent, mais rencontrez par ledit Defuntis & de ſes archers furent contrains de rebrouſſer, de ſorte que le feu ne les ſauua non plus qu'il ne les perdit pas auſſi. Le l'endemain de l'Embraſement & apres les vingt quatres heures paſſées, ie fus voir c'eſt accident, & regarday à regret, voire preſque en colere cette deformité, ie vis le paué marqueté encor bouillant qu'on n'oſoit toucher ny marcher deſſus à pied nud qu'il ne bruſlat. Plus ie voyois, mais outre, ces belles & hautes ſtatuës des Roys affichez aux paroys ſelon l'ordre qu'ils auoient regné, toutes mutilees, & tronquees: nul n'eut peu demeurer en ce lieu ſeulement vne petite heure pendant qu'on portoit dehors les immondices de feu, qui n'eut eſté preſque empoiſonné de ceſte puante ſuye, & m'y eſtant arreſté tãt ſoit peu i'euz mes naſſeaux tous infectez de cette cendre. Ie ne fay nulle doubte qu'il n'y ait eu a force de procez, & grande quantité de papiers de conſequence bruſlez, dont la perte ſera par cy apres ineſtimable, & regretable voire de ceux qui auoient bonne cauſe Au contraire les chicaneurs riront ſous chappe de voir en cendres leurs fineſſes, leurs faucetez, leurs chicaneries, & leur trõperies, dont y à danger, qu'à l'aduenir n'en nayſſent de grandes rixes, & de groſſes que-

telles attendu qu'vn alleguera ses debtes, ses cedulles, & ses acquits: l'autre autres telles affaires perdues & calõniées par le feu: si à droit ou à tort, si faucement ou vrayement, si par meschanceté ou autrement, ie m'en raporte à ce que s'en sera. Combien y en aura-il qui prendront l'excuse que pris iadis Ciceron pour Archias? *Vous demandez* (disoit-il) *tels instrumens publics des Heracliens, ne sçauons nous pas tous qu'ils furent bruslez & l'hoste quant & quand à la guerre d'Italie?* De fait en vain redemandera-on l'ayde de la iustice, puis que les Registres des Notaires ont esté bruslez. Et ne seruira de rien le remede ny l'emplastre de Cassiodore quand il dit. *La charge d'office & le deuoir des Notaires & des Greffiers, est la seureté & repos d'vn chacun: attendu que la iustice & le Droict de tous est conserué à leur diligence, & au soing qu'ils doiuent auoir. Aucuns sont perdus par incendies, autres sont approuuez par larcins, vn autre perd par sa negligẽce, ce qu'vn diligent & bien aduisé acquiert soigneusement, Mais à tant, ce qui s'acquiert par les particuliers est reparé & restitué par la foy publique.* A dire vray les maisons peuuent estre refaites, les paroits & les murailles se peuuent reedifier, les effigies & les statues se peuuent renouueller, voir auec meilleure & plus belle forme (& comme disoit Timogenes, de l'embrassement de Rome) elles peuuent estre mieux embelies que celles qui ont bruslé: Mais les instrumens, les Contracts, les Minutes, les Actes & tels papiers viciez, gastez & du tout consommez par le feu, nullement; & telle per-

te eſt hors de la puiſſance des hommes de la pouuoir reparer. Car qui eſt celuy qui puiſſe faire de la cendre du parchemin? il n'en eſt pas comme de la cendre de fougere de laquelle on fait des verres. Car rien de public, rien de particulier n'eſt immortel entre les hommes, qui eſt celuy ie vous prie qui ne ſçait la force & la violence du feu lequel ſautãt d'vne petite bluete ẽbraſe les villes toutes entieres? ainſi bruſla Lyõ du tẽps de Neron, jadis Colonie des Romains, baſtie par Numatius Planeus, laquelle fut conſommee par le feu en vne ſeule nuict. Cette ville (dit Seneque) bruſla au milieu de ſa richeſſe, l'ornement des Prouinces, enſemble tant de beaux Edifices, vn ſeul deſquels euſt ſuffi pour embelir chaque autre ville. Ville en vne ſeule nuict fonduë, & qui le croira? Lyon qu'on exaltoit par tout, en la Perce, en la Gaule vne ſeule nuict la fit meconoiſtre d'entre vne grande ville, & d'vne ville qui n'eſt point du tout. Ainſi eſt il de cette grande ſale, en laquelle on voioit d'ordinaire plus de cinquante mille perſonnes qui aloient qui venoient, bruyoient, qui diſputoient, qui s'amonceloient, qui s'accoſtoient, qui ſe preſſoient, non vne ſeule nuict, ains vne bien petite partie de nuict monſtra la difference d'entre vne grande Sale, & vne Sale qui n'eſt plus. Perte legere toutesfois, ſi vous conſiderez qu'elle n'eſt ſuruenue de cent ans apres la fondation, comme la ville de Lyon, ains apres trois cens cinquante ans, & ſous le

Regne d'vn Roy tres-bon & tres-magnifique & tres-liberal, qui la restaurera & remettra comme estant la la Sale Royalle de ses ayeux la Capitale de l'Empire François, en vn mot la maison des Roys : laquelle, dis-je il restitura beaucoup plus belle beaucoup plus magnifique , & plus riche qu'elle ne fut iamais. à la façon de l'or, qui pour se rendre plus pur laisse ses leories, & les ordures dans le feu, se rendant plus beau, & plus luysant apres s'estre purifié dans le feu, iecté & mis à part l'ordure & l'escume qui l'offuscoit. Ie ne fay nulle doute que nostre Roy nostre Loys le Iuste, qui tres-iustement a merité ce tiltre, comme il est grandement curieux obseruateur & amateur de la iustice, qu'il ne réedifie tout de nouueau ce Throsne, ce diuin Temple de Themis, vray domicile des loix. Et par cette nouuelle entreprise, liberalité & magnificence il ne surpasse celle d'Auguerrande Mangny qui le fist bastir des frais du fisc, & du Thresor public. Imitant en cela l'Empereur Auguste : qui au rapport de Suetone, edifia force lieux publics, les principaux desquels furent, vn Palais de Iustice auec la maison du Dieu Mars, le Temple d'Appollonda, le Palais, & la maison de Iupiter au Capitole. La grande quantité qu'il y auoit lors a Rome de plaideurs , & des Iuges qui sembloiẽt n'auoir assez de deux Palais pour playder, fut cause qu'il erigea & edifia ce troisiesme. Iamais en France n'y eut si grande maison de procez n'y si grande quantité de playdeurs qu'il s'en voit à present : de

ſorte qu'il eſt plus que neceſſaire de le reſtablir, pour y comprendre ſi grande multitude de perſonnes, qui ne ceſſent de ſolliciter & de virer iournellement que c'eſt Auguſte lieu ſoit fait & réedifié. Or qui ayt eſté c'eſt Exocrate, ce boute-feu, il ne ſe ſçait pas encore. Il y en a qui eſtiment que c'eſt le feu du ciel : ſans apparence neantmoins, veu que la rigueur de l'hyuer, les eſclairs, les tonnerres & les dars de feu qui ſe decochent à la ſaiſon d'eſté, & par conſequent frappent les lieux les plus hauts, ne le permettoient point : au moins s'il s'en faut rapporter à la diuinatrice ſuperſtition des anciens Heruſques. Autres diſent qu'il a eſté aportépar ce malencōtreux Oyſeau ſpinturnix, oyſeau boute-feu : lequel ainſi qu'il ſe lit dans la venerable antiquité, mettoit le plus ſouuent dans le Temple des Dieux, des charbons tous ardents qu'il tiroit des Autels & buchers des victimes. Autres le rapportent à quelque malin eſprit, demoniaque, ennemy iuré de toute humanité, de ſocieté ciuile, qui auroit voulu ſe vanger par tel meſchant & deteſtable fait, de quelque ſien failly & chetif procez perdu. D'autres en accuſēt quelque feu mal eſtaint laiſſé dans quelque terrine ou rechaut qu'ont accouſtumé d'auoir les Merciers en leurs boutiques pour leur chauffer. Pluſieurs rapportent c'eſt accidēt à la meſchanceté & impieté du ſiecle, par quelque vengeance diuine : à la verité les fleſches de la diuinité courroucee ſont ordinairement les incendies,

les deluges & grandes eaux , les grefles, et-telles femblables verges du Ciel irrité, comme il eft eit au Pfeaume. LXXV III. en ces mots.

On ne s'eft point encore apperceu que ce feu foit venu d'aucune poudre à canon, comme il eft fouuant arriué: en n'a trouué nulle mèche, nuls indices de ce mal-heur, indices que nous efperons, moyennant la volonté de Dieu, qu'vn iour ils fe manifefteront. Deux des Meffieurs furent deputez pour faire exacte recherche de ceft accident, & qui feroit le capable de fi grande felonie. Il y a enuiron 20. ans qu'vne bonne partie du Palais de Lombieres à Bordeaux, fut bruflé par accident de feu laiffé mal efteinct, ou furent auffi bruflez vne indicible quantité de facs plains de pieces, d'inftrumens, contracts, & procedures des playdans, qui cauferent des cendres d'ineftimable prix, & telles que iufques à prefent les pauures & miferables parties regrettent & gemiffent leurs biens perdus & bruflez. Mais ie m'eftonne fort, comme il fe foit peu faire, que ce Palais foit demeuré pres de 400. ans, fans auoir eu aucun accident que celuy d'a prefent : veu le peu de foin, & le peu de precaution qu'ẽ ont eu, iufques icy les Gardes du Guet, qui y font deftinees. Au contraire il fe void qu'anciennement à Rome, on prenoit grandiffime foin, & bien de la peine, pour empefcher les accidens de feu, & de nuict fur tout. Ils auoient des Trium-vires, qui auoient la char-

ge & le ſoin d'empeſcher les incendies , & qualiffioient ce Magiſtrat le Guet de nuict. Il ſe trouueroient des familles publiques, qui eſteignoient tels feux qui gratuitement qui en payant. Meſmes le Preuoſt appellé des Veilles, veilloit toute la nuict, marchant à pied auec des crocs, & des haches, appellant les Halicans & leuagers des maiſons, les aduertiſſant que par negligence ils ne permiſſent qu'il ſuruint aucun dommage de feu, & qu'vn chacun eut de l'eau au haut de la maiſon de peur de fortune. Partant nous eſperons que d'oreſnauant, tant pour l importãce de cette ineſtimable perte, que par le ſoin & bonne preuoyance du Parlement, les Gõcierges, Gardes & Sentinelles de ceſt auguſte Palais ſeront mieux aduiſez , & ſoigneux qu'ils n'ont eſté par le paſſé: car ſi tãt eſt que les Gentilz au ſeul aſpect de l'oyſeau boute-feu ordonnoient des prieres publiques , des Proceſſions generales , appaiſans les Dieux par victimes & ſacrifices : que doyuent à plus forte-raiſon faire les Chreſtiens, & ſur tout les Pariſiens à cauſe de ce pernicieux accidẽt? & detourner de deſſus nos teſtes parauanture de plus grands malheurs qui peut-eſtre nous tallonnent? Partant nous deuõs tous prier Dieu qu'ayãt frappé ceſte partie de la maiſon Royalle, il luy plaiſe par ſa bonté & miſericorde detourner ſon ire , & retirer les bras, conſeruer ſa vie, & ſauuer les Maieſtez du Roy & de la Royne , tous les ſurgeons des fleurs de Lys Royalles , les

Princes, Meſſieurs du Conſeil, & auſſi ceſt Auguſte Parlement: qui tous en general, & en particulier deſirent l'augmentation de leur grandeur Royalle: la paix & la trãquilité publique: ie ne paſſeray ſous ſilence l'Arreſt que la Cour donna le lendemain de cét Incendie ſur la Remonſtrance de monſieur le Procureur general: par lequel elle ordonna que ceux qui auroient pris, & emporté, trouué par accident ou autrement, en quelque façon que ce pourroit eſtre des ſacs, procés, pieces, titres, Minuttes, & autres ſemblables papiers, qu'ils euſſent promptemẽt iceux rapporter au Greffe de la Cour, & s'il y eſcheoit recueillir ſallaire: par le meſme Arreſt auſſi eſtroites deffences ſont faites aux Apoticaires, Rellieurs, Papetiers, Cartoniers eſpiciers, merciers, & autres de telle condition, qu'ils n'ayent à achepter de qui que ce ſoit, aucuns papiers eſcrits en minutte ou groſſes ny les employer à empacqueter leurs Merceries ſur peines de groſſes amandes contre les contre-venans, &c.

FIN.